



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 09 avril 2025

## OBJET :

DE-25-04-1-18) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE VINCEM POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION NEUVE DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 39, AVENUE DE LA REPUBLIQUE A VINCENNES

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 27 mars 2025 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme LIBERT), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. GAGNY.

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250409-lmc1H12890H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 11/04/2025  
Date de Publication : 11/04/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 12 décembre 2023 par l'établissement public Paris Est Marne & Bois ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023, approuvant le contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025 ;

Vu l'opération de construction neuve de 7 logements réalisée par la société VINCEM (3PLAI/3PLUS/1PLS) sis 39, avenue de la République à Vincennes ;

Considérant que la société VINCEM sollicite auprès de la Ville une subvention pour surcharge foncière d'un montant de deux cent quatre-vingt mille euros (280 000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 03 avril 2025,

### D É L I B È R E

*à la majorité (5 ne prennent pas part au vote : Mme LIBERT, MM. LEBEAU, BEAUFRÈRE-GOURDY, GIRARD, LAFON, ),*

ARTICLE I : Attribue à la société VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de deux cent quatre-vingt mille euros (280 000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de construction neuve de 7 logements sociaux (3PLAI/3PLUS/1PLS) sis, 39 avenue de la République à Vincennes ;

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***